Trente-quatrième année, N° 132. Le numéro 10 centimes Mercredi 9 juin 1937.

Nouvelliste valaisan

RÉDACTION - ABONNEMENTS
ST-MAURICE
Téléphone 2.08
Compte de chèques postaux IIc 274

PRIX DES ABONNEMENTS :

	Un an	6 mois	3 mois
SUISSE	14.—	7.50	4.—
Avec Bulletin officiel	18.—	9.50	5.—

ETRANGER: Demander le tarif

LE SEUL QUOTIDIEN DE LA VALLÉE DU RHÔNE

SERVICE DE PUBLICITÉ
SION
PUBLICITAS S. A., Tél. 2.36
et toutes les Agences de PUBLICITAS S. A.

PRIX DES ANNONCES :

Valais et de Bex à Villeneuve	8 cts le mm.
Suisse	10 » »
Etranger	14 » »
Réclames	20 » »
Mortuaires	16 » »

Piperie de mots, flibusterie de phrases

—o—

Nous avons grande peur que les partis nationaux ne s'abêtissent de jour en jour au point de retomber dans une sorte de sorcellerie morale dont ils côtoient les bords.

Il y a quelque quarante ans, et même quelques neiges en plus, un farceur espagnol nommé Royanmir parcourait les régions viticoles pour se donner en spectacle. Son regard, disait-il, faisait mûrir les raisins.

Ce Royanmir se plantait devant des grappes encore vertes, et il lui suffisait de les fixer des yeux pendant une demi-heure pour qu'elles se dorassent immédiatement.

La vogue stupide de ce charlatan dura assez longtemps malgré les lazzi dont on le lardait.

Nous en sommes un peu là au point de vue politique.

La tradition veut que la démocratie soit l'enfant légitime de la fameuse Déclaration des droits de l'homme de 1793 et la petite fille du *Contrat social* de Rousseau.

Et les partis nationaux, en Suisse du moins, s'estimeraient perdus si on leur rappelait qu'ils ont pourtant d'autres ancêtres.

Les mots et les programmes sont du pain ou du poison. On fait d'eux l'abus qu'on veut. Ils ne réclament pas ; ils se laissent déshonorer.

Que de termes, que de déclarations suggestifs se galvaudent et tournent mal !

Ainsi, que nous le voulions ou que nous ne le voulions pas, nous continuons de vivre sous le vocable de la *Déclaration des droits de l'homme,* sans que les uns et les autres se rendent bien compte de ce qu'elle contient.

C'est l'impasse obscure, le cul-de-sac bouché.

Nous avons renvoyé aux calendes grecques, où à peu près, le projet de loi fédérale sur la protection de l'ordre public après en avoir, pendant des mois, proclamé l'urgente et la rigoureuse nécessité.

Au *Nouvelliste,* nous sommes des adversaires, en principe, des clauses d'urgence, qui ont un vague parfum de dictature, mais les partis nationaux ne devaient pas avancer pour reculer ensuite.

Ils n'ignoraient pas, pourtant, l'examen aux Chambres du Code pénal fédéral lorsque le projet fut amorcé ; ils n'ignoraient pas davantage l'article de la *Déclaration des droits de l'homme* proclamant comme un dogme la liberté d'association.

Non, ils n'ignoraient rien de tout cela, et, aujourd'hui, ils semblent tomber du ciel.

Le pays, moins souple, commence à trouver la plaisanterie excessive. Il aperçoit l'abîme et songe...

Il songe que si la *Déclaration des droits de l'homme* définit la liberté d'association, le premier devoir d'un peuple est de conserver son logis, de l'aérer et de lui rendre sa physionomie.

On le voit, c'est bête comme tout. Eh bien ! nous vivons, tous, les yeux fixés sur une Charte dont nous ne connaissons pas les premiers mots, convaincus qu'elle fera mûrir nos raisins.

L'Extrême-Gauche n'entend par la *Déclaration* qu'une proclamation d'indépendance et de mépris pour tout ce qui représente l'autorité humaine et divine ainsi que le droit à l'insurrection.

Or le document révolutionnaire français de 1793 renferme bel et bien un article proclamant comme droits naturels et imprescriptibles : l'égalité, la liberté, la sûreté et la propriété.

La *Déclaration* fut placée par ses auteurs sous l'invocation de l'*Etre suprême.* Est-ce que les communistes maintiendraient cette disposition, eux qui font table rase de toute divinité ?

La *Déclaration,* enfin, était la renaissance de l'idée de Patrie.

Cette idée, certes, n'est pas morte en Suisse, mais on voudrait la tuer au nom de l'Idéal. On connaît, certes, la fureur de l'attaque des communistes à ce sujet.

Quand donc, Seigneur, nos candeurs finiront-elles de s'extasier et quand donc les partis nationaux finiront-ils de prendre des légendes pour de l'argent comptant ?

Les vrais droits de l'homme sont tout entiers dans l'Evangile. Là, ils sont accompagnés de ce qui en est le complément nécessaire : les Devoirs de l'homme.

En dehors de cela, tout n'est que piperie de mots et flibusterie de phrases.

Ch. Saint-Maurice.

Le tirage officiel de la loterie de Monthey

—o—

Voici le programme du tirage officiel de la Loterie de l'Hôpital-Infirmerie du District de Monthey, le 14 juin, à 20 h. 30, dans la Grande Salle de l'Hôtel du Cerf :

20 h. 30 Départ de l'Harmonie de Monthey pour l'Hôtel du Cerf ;

21 h. Ouverture musicale par l'Harmonie de Monthey ;
Ouverture officielle de la séance par M. Marcellin Frachebourd, président du Comité de direction de l'Hôpital-Infirmerie de Monthey ;
Exposé technique du mécanisme du tirage ; tirage des lots de fr. 20.—, 50.— et 200.—. Production de l'Harmonie.
Continuation du tirage dans l'ordre suivant :

lot de fr.	200,000.—
lot de fr.	50,000.—
lot de fr.	20,000.—
lot de fr.	10,000.—
lots de fr.	5,000.—
lots de fr.	2,500.—
lots de fr.	1,000.—

Dernière production de l'Harmonie.

Une gentille soirée terminera joyeusement la manifestation.

Le tirage aura lieu sous le contrôle et la surveillance d'un délégué du Gouvernement cantonal vaiaisan.

Rappelle-toi que la Fortune
Est favorable aux courageux
L'occasion est opportune,
Attrape-la par les cheveux.

Voici les roses !

—o—

La première semaine de juin a fait fleurir les roses. Dans les grands jardins comme dans les moindres jardinets on les voit boutonner, s'épanouir et se multiplier, chaque matin davantage.

L'œil reste fasciné devant leurs formes et leurs couleurs ; tant de fraîcheur à la fois et de beauté, tant de force sous tant de grâce nous plongent dans l'extase et le rêve, nous font tressaillir d'enthousiasme et d'admiration ! Ainsi que sur la palette bigarrée d'un coloriste, aux combinaisons harmonieuses, les rouges nacarat, les chauds vermillons, les cramoisis violacés, les grenats lumineux, les éclatants ponceaux, les pourpres somptueux s'y mêlent à ravir aux carmins tendres, aux blancs purs ou carnés, aux crèmes fondants, aux ors pâles.

Par ces beaux jours de juin, où la lumière rayonnante semble jalouser leur magnificence sans égale, où les abeilles suspendent leur murmure idyllique au bord de leurs calices immaculés, où les perles de rosée tremblent, en scintillant, sur leurs délicats pétales de satin, de soie ou de velours, c'est une joie de les revoir, de les contempler, de les respirer, de leur rendre l'hommage qui leur est dû.

Car ce sont des reines, il ne faut pas l'oublier, des reines charmantes, et elles ne doivent connaître que des courtisans. Elles ont la séduction des formes, la souplesse des mouvements, l'éclat du teint, la suavité de l'haleine.

Elles sont les miracles de juin, les gloires de l'été, les chefs-d'œuvre de la perfection végétale. Elles sont les fleurs par excellence, celles qui attirent irrésistiblement, sur lesquelles on se penche, avec une envie de s'y caresser le visage, d'en goûter un peu le cœur, d'en boire lentement et doucement d'âme balsamique, en des minutes de délices si exquises qu'on les voudrait éterniser.

Voici les roses ! Aimons-les, soignons-les et bénissons-les de donner, à la belle saison qui commence, sa splendeur éternelle.

F.

La journée des musiques enfantines suisses à Berne. — Des petits musiciens de toutes les parties de la Suisse se sont retrouvés à Berne pour cette belle manifestation. Un groupe de petits instrumentistes pendant l'exécution d'un morceau sur la Place fédérale.

Ces enfants et la politique

—o—

Fait abominable qui n'avait encore jamais été enregistré : les enfants, les petits enfants se mêlent à faire de la politique.

On connaît le crime de Lyon ; on connaît la tentative, criminelle encore, de Toulouse. Je ne vois pas de faute plus odieuse que celle qui consiste à empoisonner le cœur des enfants, à y semer la haine, une haine sans raison et sans but, pour le plaisir, s'il est permis d'employer ce mot en l'occurrence.

L'enfant ! C'est le sourire, c'est la grâce simple et naïve, c'est l'avenir vu en rose. Des enfants qui se rencontrent, c'est tout de suite pour jouer, courir, sauter ensemble. Et voici que les mauvais apôtres ont changé cela ; ils ont, parmi les petits, dressé deux camps l'un contre l'autre : ceux dont les parents figurent parmi leurs adversaires politiques sont rendus responsables d'un état de choses où ils n'ont rien à voir, et on les voue froidement aux brutalités d'autres enfants en qui ils éveillent les plus bas instincts.

A ces jeunes tortionnaires je ne peux pas, je ne veux pas en vouloir ; sans doute la plupart d'entre eux sont-ils foncièrement bons ; sans doute, si on ne les excitait, frayeraient-ils joyeusement avec tous les gamins de leur âge, ne connaissant de « classe » que celle où ils usent leurs culottes.

Mais quelle effroyable, quelle horrible responsabilité encourent ceux qui transforment sciemment, volontairement, en criminels de petits innocents chez qui la notion du bien et du mal est encore imprécise !

Mamans de ces pauvres gosses qu'on égare, qu'on perd, réagissez si vous ne voulez pas que la génération de demain ne marque dans l'histoire un honteux retour à la barbarie.

P.

Les Evénements

Pacte à quatre ou S.d.N. ?

—o—

Les négociations relatives au contrôle en Espagne se heurtent toujours à la même difficulté : l'Allemagne et l'Italie, dont les réponses aux suggestions britanniques sont à peu près identiques, acceptent la création de zones de sécurité, mais demandent que chaque flotte ait le droit de procéder, le cas échéant, à des représailles. Cette demande sera malaisément acceptée à Paris et à Londres. Le droit de légitime défense, qui permet à un navire attaqué de prendre immédiatement toutes les dispositions nécessaires pour sa sécurité, est naturellement admis dans ces deux capitales, mais on considère que ce droit ne saurait entraîner celui de procéder sans consultations avec les autres puissances à des représailles. En effet, étant donnée la solidarité qu'on veut établir entre les puissances participant au contrôle, l'une d'entre elles pourrait, dans ces conditions, entraîner les autres dans de graves complications.

Ainsi donc, il s'agit actuellement de bien préciser dans quels cas un navire attaqué aura le droit de répliquer, et dans quels cas la partie qui se jugera offensée devra consulter les autres parties. Il faudra aussi spécifier clairement que, sous couleur de représailles légitimes, il n'y aura pas d'intervention déguisée. Il sera nécessaire enfin de dire si tous ces cas sans exception seront réglés entre les quatre puissances surveillantes ou par le Comité international de non-intervention.

En ce qui concerne le plan français d'internationalisation des zones et des flottes de contrôle, il ne semble guère avoir de chances d'être accepté. Mais l'important aux yeux de Londres est de mettre sur pied un système de sécurité qui hâtera le retour de l'Allemagne et de l'Italie au Comité de non-intervention et qui facilitera la reprise du plan d'évacuation des volontaires étrangers d'Espagne.

Mais une proposition française qui aurait surtout pour but de faire participer la Russie au contrôle naval, risque fort de compliquer les choses au lieu de les simplifier et de les clarifier...

La situation s'aggrave en Catalogne

—o—

On apprend, de source nationaliste, que la situation serait grave à Barcelone et dans la Catalogne, où le général Pozas n'a pas réussi dans sa sanglante répression.

Les anarchistes conservent non seulement leurs armements, mais défilent avec leurs tanks sur des ramblas.

Dix-sept gardes d'assaut ont été pris dans un guet-apens, dans la rambla de Gamaleta. Ils ont été exécutés.

Tous les faubourgs de L'Hospitalet, qui comptent 40,000 habitants, sont aux mains des anarchistes.

D'après les mêmes informations, l'influence des anarchistes grandit à Madrid.

Les communications téléphoniques avec la Catalogne sont impossibles.

RADIO-PROGRAMME

Mercredi 9 juin. — 12 h. 30 Informations de l'A. T. S. 12 h. 40 Emission commune. 17 h. Emission commune. 18 h. Emission pour la jeunesse. 18 h. 45 Intermède. 19 h. La peinture française. 19 h. 15 Micro-magazine. 19 h. 50 Informations de l'A. T. S. 20 h. Concert par l'Orchestre Radio-Genève. 20 h. 50 Sallacron. 21 h. 15 Suite du concert. 22 h. La demi-heure des amateurs de jazz-hot.

Le gouvernement de la Généralité n'a guère d'autorité et les divergences de vues entre le général Pozas et le président Companys s'accentuent.

Nouvelles étrangères

Les conflits sociaux en France

Incidents et bagarres

Des incidents se sont produits hier après-midi à Nantes, aux abords de quatre succursales de grands magasins de Paris qui avaient ouvert conformément à la récente autorisation ministérielle.

Le Syndicat des employés avait décidé, la semaine dernière, de faire appel à la solidarité des ouvriers de la métallurgie et du port pour contraindre les magasins à fermer.

De son côté le préfet, pour faire respecter la décision ministérielle, avait demandé l'appui de sept pelotons de gardes mobiles.

Pendant toute la matinée les manifestants stationnant devant les magasins ouverts, ont recommencé à conspuer et à insulter les acheteurs.

A la fin de la matinée, ils envahirent même la succursale des Galeries Lafayette. La police municipale fit évacuer le magasin. Il y eut quelques bousculades sans gravité.

A 14 heures, la garde mobile prenait position devant les quatre magasins, qui se trouvent dans le même quartier, rues Lafayette et du Calvaire.

Vers 18 heures, une centaine de manifestants, avec le secrétaire du syndicat, voulurent renouveler la manœuvre du matin en envahissant le magasin des Galeries Lafayette. Les gardes mobiles, attaqués, durent les refouler à coups de crosse. Plusieurs manifestants furent blessés.

D'autre part, à la sortie des ateliers et chantiers, près de 2000 ouvriers s'étaient réunis rue du Calvaire, où les agents et les gardes mobiles gardaient toujours les magasins.

A la suite des bagarres de 18 heures, une certaine nervosité régnait chez les manifestants, qui prodiguaient des injures aux gardes mobiles.

Vers 19 h. 30, ceux-ci durent se légager et chargèrent, crosses en avant, déblayant la rue Lafayette et la rue Boileau.

Il y eut plusieurs blessés légers parmi les manifestants.

A la suite de cette intervention, les manifestants, sur injonction de leurs dirigeants, se dispersèrent lentement. A 20 heures, le service d'ordre était levé.

* * *

Quinze mille mineurs de la région de Valenciennes ont défilé hier après-midi dans les rues de la ville et ont ensuite tenu un meeting pour protester notamment contre certaines mesures de contrôle.

Des divergences de vues s'étant produites au cours du meeting entre orateurs socialistes et communistes, de courtes bagarres ont éclaté, mais sans incidents graves.

Un drame dans un bar : un mort

Un drame rapide s'est déroulé hier dans le quartier de la Belle-de-Mai, à Marseille. Il était un peu plus de midi quand plusieurs coups de feu claquèrent rue Sylvestre, devant le bar « Artistic », siège d'une section communiste. Deux personnes s'affalèrent sur le trottoir. C'étaient deux clients du bar, Henri Braccini et Mme Vve Bettini. Une troisième victime s'enfuyait vers une rue voisine, en laissant sur le sol des traces sanglantes. C'était le nommé Cantini, qui se traîna jusqu'au domicile d'un de ses cousins, pour y mourir. Il avait reçu une balle dans la poitrine.

La police, qui commença aussitôt son enquête, interrogea les deux premières victimes. Il est à peu près certain que Mme Bettini a été blessée par hasard ; elle prenait l'apéritif au bar quand soudain une balle l'atteignit. Braccini soutient qu'il en fut de même pour lui. Quelques témoins, par contre, affirment qu'il y aurait eu discussion entre Braccini et Cantini.

Un fait donne à cette affaire un intérêt particulier : Cantini était milicien ; il revenait de servir dans les rangs des gouvernementaux espagnols. Il était en congé d'un mois à Marseille. Or, dimanche dernier, le député Cristofol, du parti communiste, donnait, assure-t-on, au bar Artistic une réunion au cours de laquelle il parla de l'Espagne et de la brigade internationale. Cantini, dégoûté de son séjour de l'autre côté des Pyrénées, serait venu porter la contradiction et l'on pense que le drame de lundi serait l'épilogue de la bataille oratoire de dimanche.

Nouvelles suisses

La gestion au Conseil National

Nous l'avons dit, ce matin, dans notre Service télégraphique, M. **Berthoud** (Neuchâtel, rad.), a été le brillant rapporteur du compte d'Etat de la Confédération pour 1936 soldant par un déficit.

L'orateur fait remarquer que l'on n'a pas donné suite à la clause selon laquelle aucune dépense nouvelle ne serait votée sans recette correspondante. L'opération de renflouage de la Banque populaire s'est soldée par une perte de 50 millions. Il faut rompre une fois pour toutes avec le système des crédits votés en cours d'exercice. D'autre part, il faut s'atteler résolument à une défilation budgétaire.

Il faut revoir de fond en comble le régime des subventions. Le moment est venu de restituer aux cantons la souveraineté financière et fiscale.

M. **Müller** (Berne, soc.), déclare que le moyen d'assainir les finances consiste à rechercher les besoins de nos populations et à augmenter le pouvoir d'achat des masses. L'orateur se prononce pour une politique du milieu soucieuse de ramener la prospérité économique.

M. **Meyer**, conseiller fédéral, chef du Département des finances, ne veut pas se montrer trop optimiste en embellissant outre mesure le résultat du compte d'Etat de 1936. Cependant pour juger ce résultat, il ne faut pas perdre de vue que la crise a eu des répercussions fâcheuses aussi bien sur les recettes, lesquelles ont diminué, que sur les dépenses qui ont fatalement augmenté. Les crédits supplémentaires ont été particulièrement élevés en 1936. Il s'agit de crédits qui ont été votés aussi bien par la commission des finances que par le parlement lui-même. Pour l'année en cours dont le budget marque déjà une amélioration par rapport à 1936, il ne faut pas espérer se passer des crédits supplémentaires votés en cours d'exercice. Cependant on veillera à ce que ces crédits soient aussi insignifiants que possible. Le Conseil fédéral est le premier à reconnaître la nécessité de bonnes finances.

L'entrée en matière sur le compte d'Etat est votée sans autre discussion.

Un drame dans la nuit

Des coups de revolver ont été tirés au cours de la nuit à Effingen (Argovie), et deux hommes ont été blessés. Un cordonnier de Zurich, âgé de 31 ans, avait eu des relations avec une femme mariée qui servait momentanément dans un café d'Effingen et qui, depuis quelque temps, repoussait ses avances. A la fermeture du café, le cordonnier dut quitter l'établissement. Le cafetier remarqua qu'un homme rôdait autour de la maison. Il fit une tournée et rencontra le cordonnier dans une remise. Les deux hommes en vinrent aux mains. Le cordonnier saisit son revolver et tira trois coups. Le cafetier atteint à l'abdomen dut être transporté à l'hôpital où il fut opéré. Un citoyen d'Effingen qui était accouru à l'aide du cafetier fut légèrement atteint d'une balle. Quant au cordonnier, il s'est enfui dans la forêt et n'a pas encore été retrouvé.

Auto contre rouleau compresseur

M. Rossier, ingénieur des ponts et chaussées du canton de Fribourg, rentrant à Fribourg, en automobile par la route de Prez, dans la nuit de lundi à mardi, s'est jeté, près de Corjolens, contre un rouleau compresseur garé au bord de la chaussée. M. Rossier a été trouvé inanimé par un automobiliste, la poitrine enfoncée par le volant de sa voiture. Son état est grave.

Un détenu qui devient fou

Lundi matin, alors qu'il était à la promenade dans une des cours de la prison de Saint-Antoine, à Genève, un détenu, Vittorio Pavesi, âgé de 57 ans, Italien, arrêté pour rupture de ban, se mit subitement à hurler l'« Internationale », puis à pousser des cris furieux. Des gardiens réussirent à emmener le prisonnier — alors qu'au dehors de nombreux passants s'étaient arrêtés, intrigués par les cris — et purent non sans peine, lui passer la camisole de force. Un médecin appelé, constata que Pavesi était en proie à une crise de folie furieuse et son transfert à l'asile de Bel-Air fut aussitôt ordonné.

Peu après, un taxi emmenait le dément gardé par deux agents de la sûreté.

Des mathématiques à l'abus de confiance

Sur mandat d'amener du juge d'instruction, la police de Genève a procédé à l'arrestation d'un ancien professeur de mathématiques, M. Auguste Baumann, âgé de 63 ans, inculpé d'abus de confiance au préjudice d'une dame, ancien professeur à l'école secondaire des jeunes filles de Genève. Ayant réussi à capter la confiance de cette dernière, il s'était fait remettre toutes ses économies, soit une somme de 40,000 francs pour en obtenir un meilleur rendement soi-disant.

S'étant aperçue qu'elle avait été jouée, la dame en question porta plainte et une instruction fut ouverte. Elle établit que l'inculpé avait dilapidé cet argent pour ses besoins personnels.

Ayant comparu aujourd'hui même devant la Chambre d'instruction, Auguste Baumann promit de désintéresser la plaignante, sur quoi la Chambre lui accorda sa mise en liberté provisoire sous caution de 10,000 francs.

L'inculpé aurait dans une banque privée de Genève un passif de 600,000 francs.

Disparus dans la montagne

Trois touristes d'Unter-Aegeri, partis samedi pour faire l'ascension de la paroi est du Krönten, sont portés disparus. Ils passèrent la nuit de samedi à dimanche dans la cabane du Krönten, dans la vallée d'Erstfeld et furent observés dimanche alors qu'effectuant la montée de la dite paroi ils furent surpris par le mauvais temps. Lundi soir, une colonne de secours composée de huit hommes est partie d'Erstfeld à leur recherche. Les trois alpinistes étaient arrivés en vélo à Erstfeld et se proposaient de repartir dimanche soir. Ce sont MM. Alexandre Meier, sommelier, 27 ans, Karl Prose, 25 ans, ouvrier peintre, et Alfred Iten, 19 ans, manœuvre, habitant tous les trois Unter-Aegeri.

Publicitas

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Publicitas S. A., société suisse de publicité, s'est réunie le 7 juin à Lausanne. La société, comme d'autres entreprises suisses, a souffert de la situation internationale, de sorte que le Conseil d'administration a pris la sage détermination ratifiée à l'unanimité par l'assemblée, d'amortir ou de réaliser ses participations à l'étranger. En définitive, la perte d'exercice s'élève à 4,428,810.70 francs, comprenant le déficit d'exploitation de fr. 1,970,271.25 et les amortissements de fr. 2,458,539.45. Conformément aux propositions du Conseil, l'assemblée a voté le report à nouveau de cette somme, augmentée du solde passif de l'exercice 1935 de fr. 356,025.55. En effet, une réorganisation financière du bilan est apparue comme prématurée, tant que restent en présence certaines procédures engagées en vue de l'adaptation de fermages onéreux et que, par conséquent, une conclusion définitive n'est pas possible quant aux sacrifices que peut encore exiger l'exploitation en Suisse.

Poignée de petits faits

✱ M. Mussolini et le maréchal von Blomberg ont assisté lundi après-midi à la grande revue navale qui, commencée dans les eaux de Gaeta, s'est terminée à Naples. 70 unités de la flotte de guerre ont participé aux exercices et ceux-ci terminés se sont alignées face à Naples où 70 sous-marins se trouvaient déjà.

✱ Le nouvel emprunt de 6 millions de francs 3 ½ % du canton de Schwytz a été souscrit plusieurs fois. Un montant de 4 millions avait été mis en souscription publique ces jours derniers. Les souscriptions atteignent au total 19 millions de francs.

✱ Le provincial des Ordres jésuites de Munich, le Père A. Rüsch, a fait parvenir la communication suivante aux paroisses catholiques :

« Les journaux ont publié le 29 mai 1937 — quelques-uns sous le titre « Père Jésuite faussaire » — une information selon laquelle un accusé avait déclaré dans un procès qu'un Père jésuite du nom de Friedrich Schmidt ou Friedrich Schmitz, de Munich, lui avait fourni de faux papiers. Je déclare à ce sujet que jamais il n'y eut et qu'il n'y a pas dans les Ordres parlant allemand de Père jésuite de ce nom ».

✱ On mande de Doorn, Hollande, à l'agence Belga : Les bruits répandus à l'étranger selon lesquels l'ex-kaiser serait agonisant sont sans fondement. L'ancien empereur jouit d'une excellente santé et fait ses promenades quotidiennes dans le parc de son château.

✱ Le « Journal Officiel » français publie ce matin la loi portant approbation de l'accord sur l'assistance réciproque aux chômeurs conclu entre la France et la Suisse.

✱ Au nom des délégués ouvriers à la Conférence internationale du travail qui font partie de l'Internationale syndicale chrétienne-sociale, M. Sessarens, des Pays-Bas, a déposé une protestation au sujet du mandat du délégué ouvrier de l'U. R. S. S. invoquant comme argument contre la validité de ce mandat qu'en U. R. S. S. les syndicats ouvriers ne sont pas indépendants.

✱ Mme Louise Dautun, âgée de 38 ans, demeurant à Nevers, France, vient de donner le jour à quatre enfants normalement constitués, bien que venus deux mois et demi avant terme. Les quatre enfants sont du sexe masculin. Le premier né est mort ; les autres sont en bonne santé ainsi que la mère.

Dans la Région

Les assassins d'Antagnes devant leurs juges

C'est donc hier matin, à 9 heures, qu'a commencé devant le Tribunal d'Aigle, le procès des assassins du « père » Grunenwald, d'Antagne.

Le jury a élu son président en la personne de M. Perret.

La partie civile est représentée par Me Jean Reymond, avocat à Lausanne, qui, au début de l'audience, précisera que son devoir est de faire respecter la mémoire de celui qu'on appelait « le vieux d'Antagne ».

Après que M. le président eut rapidement passé aux opérations préliminaires et procédé au premier interrogatoire d'identité des préve-

---

14 FEUILLETON DU NOUVELLISTE

LA BOUQUETIÈRE DU PALACE

Où allait-elle ? Elle ne le savait pas elle-même.

Dans sa pauvre tête, soudain douloureusement creuse, les idées ne se joignaient plus.

Cependant, de l'ombre, une ombre s'était détachée, qui d'un pas ferme suivait la course chancelante d'Isabelle et dont la silhouette ressemblait étrangement à celle d'El Diablo.

La nuit dissimulait ce poursuivant qui, du reste, s'efforçait de se découvrir le moins possible.

Longtemps, se tenant à quelques mètres de distance, il accompagna la jeune fille.

Bientôt elle entra dans un bois d'oliviers.

La lune était encore trop près de l'horizon pour en percer le feuillage de sa pâle clarté.

Et là, l'obscurité régnait, complète.

Derrière Isabelle, l'homme pénétra, à son tour sous les arbres touffus, où, se fiant à son oreille, il continua sa poursuite un long moment.

Mais soudain, comme il se croyait toujours sur les traces d'Isabelle, un blanc rayon de lune lui permit d'apercevoir, à peu de distance en avant de lui, un chevreau égaré.

Sous la sombre ramure, il avait tourné en vain, et pendant soudain celle dont il épiait la fuite, c'était cet animal égaré, aussi léger dans sa course que la douce Isabelle, qu'il avait poursuivi et qui venait de le ramener à son point de départ.

Alors, dans un geste de rage impuissante, l'homme brandissait un poing menaçant vers le ciel en proférant une affreuse malédiction.

CHAPITRE VIII

Dans la nuit silencieuse et tiède, sur la route sinueuse qu'éclairait la lune, une auto de course, rapide comme un météore, dévorait l'espace au ronflement sonore d'un moteur puissant.

C'était un de ces bolides en forme d'obus, faits pour la vitesse et dont la moindre pièce est construite et assemblée en vue de ce seul but : gagner une course.

Sous la lune, l'acier de la carrosserie, close de toutes parts et ne laissant d'ouverture que pour le conducteur et un passager, reluisait de feux clairs.

Plié en deux sur son volant, un homme, vêtu de cuir, casqué de cuir également, scrutait la route d'un œil d'aigle, abrité par d'énormes lunettes.

C'était le fameux Daniel Vincent, le coureur français bien connu qu'emportait sa rapide « Ibéria », sur la route de Madrid.

— Un as, ce Vincent, disaient les sportifs en parlant de lui.

— Un fou, gémissaient les profanes.

— Un brave, avaient dit autrefois ses chefs, pendant la grande guerre.

Blessé à plusieurs reprises plus ou moins grièvement, il s'en était toujours tiré jusqu'au moment où un obus, éclatant dans son abri, l'avait affreusement défiguré.

Pendant des mois on avait cru ses yeux perdus.

Et cependant eux seuls étaient sortis à peu près indemnes de la catastrophe.

Sa mâchoire inférieure fracassée avait été remplacée par une sorte d'appareil métallique maintenant les chairs meurtries.

Son nez était dû à une greffe habilement faite, mais dont on distinguait cependant la suture, et ses joues étaient labourées de cicatrices affreuses.

Lorsque le jeune homme — il avait alors vingt-cinq ans — avait pu se regarder dans une glace, il avait reculé terrifié.

Mais il avait tout de suite repris le dessus.

Il avait toute sa vie à faire ; il n'était pas riche et il ne voulait pas que ses « vieux », comme il appelait ses parents, manquassent jamais de rien.

Ce n'était pas le moment de se décourager.

A défaut de beauté — une beauté qui lui avait valu naguère de nombreux succès féminins — il aurait au moins la fortune. Le tout était de vouloir la conquérir.

Mais Daniel Vincent n'avait pas de métier.

Après quelques tâtonnements, il alla se proposer comme coureur dans une nouvelle firme d'automobiles.

Son bagout et sa ténacité vainquirent les oppositions.

— Vous comprenez, disait-il, avec une binette démolie, je peux tout risquer, car ce n'est pas la crainte de la gâter qui m'arrêtera. Et puis, je n'ai ni femme, ni enfant. Vous n'aurez qu'à me faire une toute petite assurance pour mes vieux, et en cas de malheur, ce sera tout profit pour vous.

La fortune sourit aux audacieux, dit-on.

La première course fut un triomphe.

Désormais, on allait se le disputer.

Et un jour, une marque espagnole déjà fameuse, l'« Ibéria », lui faisait un pont d'or pour qu'il consentît à lui consacrer seulement quelques années.

nus, il est donné connaissance à la Cour des pièces formant un volumineux dossier.

La suite des opérations se continue par l'interrogatoire sur le crime et les prévenus sont appelés à tour de rôle au banc des accusés.

Le premier interrogé sera Warpelin, prevenu libre, qui, dans cette affaire a joué le rôle de comparse.

Le système de défense adopté par ce prévenu fait apparaître sa lâcheté consistant à nier contre toute évidence.

Même chanson avec Mottier, comparse également de deuxième plan.

Avec l'interrogatoire suivant, nous entrons en plein dans le drame et nous nous trouvons avec les exécuteurs. Tout au long de l'interrogatoire d'André nous allons connaître avec quel cynisme le trio a préparé et exécuté son coup.

C'est lui qui immobilisait à terre la victime pendant que les deux autres acolytes frappaient avec la sauvagerie que l'on sait. Il avait été convenu, déclare ce prévenu, que si, au cours de l'exécution, l'un des bandits restait sur le carreau, on ferait disparaître son corps en le jetant dans le Rhône. C'est également André qui aurait tenu certains propos compromettants pour la bande notamment en ce qui concerne la préméditation.

Fankhauser sera ensuite interrogé. Ce ne fut pas chose facile que d'obtenir une réponse précise de cet individu qui paraît être le principal instigateur du crime.

Pitton lui succède.

Franchement, il raconte d'odyssée, les préparatifs, l'expédition, le retour après le crime. Il ne charge pas ses collègues. Ces déclarations font apparaître toute la sauvagerie de cette bande de dévoyés. Leur plan était de se procurer des fonds pour partir à l'étranger et c'est la raison pour laquelle ils s'étaient procuré des passeports. Le résultat négatif de l'expédition mit fin à leurs projets de fuite.

Les débats ont repris ce matin, mardi, par l'audition des témoins dont plus de 30 défileront à la barre. Il est probable que le Tribunal se transportera à Antagne. C'est du moins le désir de certains défenseurs.

Parmi les témoins entendus, mardi matin, signalons deux médecins : le Dr Siegrist et le Dr Joly, tous deux à Aigle.

Le Dr Siegrist rappelle un accident de camion survenu en Valais à Pitton le 2 septembre dernier. Pitton fut guéri au bout de 15 jours.

Il estime que les maux de tête dont souffrait Pitton ne diminuaient en rien son état normal et parfaitement conscient. Sur la base des dires de Mme Pitton, il fit cependant une déclaration constatant certains troubles mentaux chez l'accusé.

L'avocat général, puis Me Chamorel s'étonnent d'une semblable déclaration, puisqu'il n'y a aucun trouble.

Le Dr Joly, lui, a soigné la malheureuse victime. Son avis est très net :

« N'importe qui se serait rendu compte qu'abandonner un homme, à moitié nu, sanglant, assommé, pendant une nuit d'hiver, sur le sol d'une chambre non chauffée, c'était le mettre en danger de mort. »

—o—

Le feu à la Centrale électrique de Leysin

Un commencement d'incendie s'est produit, ce matin, vers 10 heures, à la Centrale électrique de Leysin, près de la Clinique Bellevue.

La première compagnie de sapeurs-pompiers a été alarmée.

A 10 h. 30, le feu était déjà maîtrisé.

Nouvelles locales

L'évolution du Vieux Pays

—o—

On nous écrit :

N'ayant pu assister, lors du Tir cantonal à St-Maurice, à la représentation du drame historique de M. l'abbé Poncet, j'ai voulu, étant très occupé, au moins lire par fragments, la pièce dont on faisait si grand éloge. Je ne fus pas déçu : la trame était si prenante et le style si captivant qu'il me fut impossible de fermer le livre avant d'en avoir parcouru, ému jusqu'aux larmes, le contenu en entier.

Coïncidence singulière, au moment où je relisais dans « Terres romandes » la « Voix du Pays », voilà qu'on m'apprend la mise en souscription et la parution prochaine d'un ouvrage d'un autre genre concernant aussi notre bonne Terre valaisanne : j'ai nommé « l'Evolution du Vieux Pays » (1), par M. Delaloye, chef de service au Département de l'Instruction publique. Voilà bien, me dis-je, une réelle lacune comblée.

Nous possédions, en effet, de nombreux et très intéressants ouvrages sur la vie politique, sociale et religieuse très mouvementée de notre vieux Valais ; il nous en manquait un qui traitât plutôt de questions agricoles et économiques : le voici. A parcourir la table des matières de l'« Evolution du Vieux Pays », on a la conviction que ce sera extrêmement intéressant et utile, d'autant plus que l'ouvrage est préfacé par M. le Président du Conseil national et conseiller d'Etat Troillet, l'un des principaux, pour ne pas dire le principal auteur de l'évolution économique du Vieux Pays. N.

(1) Attinger (Neuchâtel).

Un chien policier traverse le lac à la nage

—o—

Un chien de police de Lausanne, appartenant à l'agent Pierre Romanens, du poste de police d'Ouchy, vient d'effectuer un exploit, une véritable performance sportive — bien malgré lui, d'ailleurs.

Samedi soir, alors que la fête vénitienne battait son plein à Ouchy, « Bodo », un très beau berger allemand, fut incommodé par les explosions des fusées. Il était seul au domicile de son maître. Subitement, il démonta l'enclos dans lequel il était enfermé, brisa sa chaîne et son collier, parvint à ouvrir la porte qui fermait sa maisonnette et galopa jusqu'au poste de police d'Ouchy, où il chercha son maître. Ce dernier était alors en patrouille.

Retournant dans la rue, « Bodo » fut probablement effrayé par le bouquet final qui illumina brusquement tout le quartier. D'un bond, il s'élança dans le lac et nagea d'un trait jusqu'à la rive savoyarde, à Tourronde, où il arriva à 10 heures dimanche matin. Etant parti d'Ouchy vers 22 heures 30 samedi, il avait donc effectué une traversée de 14 kilomètres en près de dix heures.

Exténué, le chien fut recueilli par M. Reymond, constructeur de bateaux à Tourronde, qui, à la suite d'une rapide enquête téléphonique, put l'identifier. Et, hier soir, « Bodo » était ramené à son maître en canot automobile.

Cette traversée du lac à la nage par un berger allemand est un exploit unique dans les annales du lac.

La Peinture

—o—

On a trop l'habitude, aujourd'hui, de considérer dans la critique la louange comme une réclame ou une preuve d'amitié, et la réserve comme une rosserie. On veut être accepté en bloc, on regimbe à la moindre remarque. Cette mentalité n'est pas faite pour rehausser le caractère de nos contemporains.

Mais celui qui a vraiment connu les soucis de l'art comprend la critique et parfois même l'admet.

Je voudrais ici passer quelques instants avec un jeune peintre de chez nous qui revient au pays après s'être fortifié à l'étranger, au contact de la vie et des maîtres, dans sa personnalité et dans son talent.

Celui qui n'a pas connu les difficultés de l'art ne fait rien qui vaille, comme celui qui les a connues trop tôt ne fait rien du tout. André Bergerand les a connues dans ce stade où l'art est une vocation qui donne la persévérance dans la lutte.

Il est surtout le peintre qui fait entendre les voix de la nature et de l'humanité. Il a pour les choses rustiques la vénération d'un Millet, mais à l'arome de la vie il allie l'atmosphère de la lutte.

Ses quatre scènes des moissons sont peintes d'une manière ferme, résolue, dans un ensemble de trois couleurs, avec cette décision qui naît de l'observation et du dessin.

Les personnages sont simples et vrais. Tout, dans le masque vigoureusement dessiné, dans l'attitude, dans le geste même des bras décèle cette recherche de vérité. Mais pourquoi, dans ces tons lumineux, dans cette nature riche, les personnages respirent-ils cette expression de tristesse ? Il ressort de ces moissonneurs comme une méditation douloureuse et résignée.

La scène de Labours où deux bœufs virgiliens promènent leur force paisible dans le sillon fait une heureuse opposition.

Ces contrastes même donnent au sujet une personnalité très marquée. Deux autres toiles représentant la taille de la vigne et les vendanges sont au contraire toutes confiance et gaîté.

Mais je préfère les Moissons où le tempérament du peintre s'est donné libre cours.

B. H.

Séduite et désenchantée, une jeune Valaisanne est condamnée à Genève

—o—

Une session de la Cour d'Assises de Genève s'est ouverte lundi matin. La première séance a été consacrée au guet-apens de St-Jean, René Chappet, Français, expulsé, et Raymonde D...., Valaisanne, étant accusés de vol avec violence.

Le 10 février dernier, Raymonde D. avait donné rendez-vous, le soir, à un portier d'hôtel, Otto von Burg, au quai de St-Jean. Alors que le portier, qui s'était rendu à l'endroit indiqué, engageait la conversation avec la jeune femme, René Chappet, qui s'était caché derrière un arbre, se précipitait sur lui, le frappant sauvagement à la tête. Etourdi, von Burg tomba à terre. Chappet et la femme D. se mirent alors en devoir de le fouiller, mais ne trouvèrent dans ses poches qu'un porte-mon-

HOPITAL CANTONAL DE GENEVE - MATERNITE

Une inscription est ouverte au bureau du Directeur de l'Hôpital Cantonal, du 15 mai au 15 juin 1937, pour le

Cours d'élèves sages-femmes

qui commencera le 1er octobre 1937.

Pour tous renseignements, s'adresser au Directeur de l'Hôpital Cantonal.

Au rayon de confection pr dames

Parmi nos

Offres spéciales

Un point de mire !

COSTUME en lin blanc

d'allure très jeune

Profitez-en ! Il ne coûte que **15.90**

Hoirie Pernollet S. A.

Monthey

GONSET S. A. - MARTIGNY

L'Horaire mural

de St-Maurice

est en vente à l'

Imprimerie Rhodanique

E. MARCLAY

dentiste MONTHEY

absent

jusqu'au 13 juin

A vendre, dans la plaine de Fully, très belle

PROPRIÉTÉ

de 3500 m2, entièrement arborisée, hautes et mi-tiges. Terrain idéal pour la fraise, la moitié déjà occupée par une fraisière en plein rapport (récolte pendante évaluée à 2000 kg.).

Offres sous P. 3001 S. à Publicitas, Sion.

UNE INTERRUPTION

Le poète (chantant) « J'ai brisé mon luth et mes rêves ailés... » L'homme pratique (l'interrompant) « Eh bien ! réparez-les avec la **Seccotine** *qui colle tout... même le fer.*

Le tube fr. 0.90.

En gros : **Seccotine - Renens Lausanne**

A LOUER à Sierre

joli café

avec appartement, cave et petit jardin.

S'adresser Papeterie Tabin, Sierre.

Excellents fromages gras

meules de 4 kg. environ:

1 meule fr. 2.25 par kg.
2 meules fr. 2.20 par kg.
4 meules fr. 2.15 par kg.

Fromages trois-quarts gras

1 meule fr. 2.05 par kg.
2 meules fr. 2.— par kg.
4 meules fr. 1.95 par kg.

Faites un essai!

Envoi soigné contre port et remboursement.

Hans BACHMANN

Fromages en gros LUCERNE IV

On cherche

1 jeune cuisinier

comme volontaire avec salaire,

1 fille de ménage

Offres Hôtels Kluser, à Martigny.

NENDAZ

Pension pour enfants

très bien aménagée, aux mayens Bleusy, près Haute-Nendaz, pour garçons et fillettes de 5 à 14 ans. Dates et conditions à convenir.

Pour tous renseignements, s'adress. au Nouvelliste sous F. 1286.

OCCASION !

Nous vous offrons:

lard gras fumé

à fr. 2.30 le kg.

franco de port par envois contre remboursement à partir de 5 kg.

Charcuterie Facchinetti & Contini, LUGANO.

A vendre à Evionnaz

récolte de foin

d'une superficie de 10.000 mètres carrés.

S'adresser au Nouvelliste sous E. 1288

ON CHERCHE pour le ménage une

jeune fille

de 18 à 25 ans, honnête et de confiance.

Adresser offres au Nouvelliste sous G. 1287.

A vendre

Opel 1936

cond. intér. 6 cyl. 10 HP. 4-5 places, 4 portes, à l'état de neuf. Prix dérisoire.

FELLEY Frères, fruits, Saxon. Tél. 62.312.

Jeune fille

intelligente, aimant les enfants, aura l'occasion d'apprendre tous les travaux du ménage et l'allemand dans famille de docteur à Bâle.

S'adresser sous Y. 4392 Q. à Publicitas, Bâle.

OCCASION

A vendre **PIANO** d'occasion petit modèle, conviendrait pour la montagne, ainsi qu'un **HARMONIUM** de 2 jeux.

H. Hallenbarter, magasin de musique, Sion.

A vendre une

faucheuse

Landsvery av. barre moyenne, 3 lames neuves. Prix fr. 150.— S'adr. à Ch. Mathis, maréchal, succ. de Paul Welly, Sion.

A vendre une

CHIENNE DE CHASSE

de 2 ans. S'adr. Zanotti Oscar, Monthey.

Sommelière

de confiance, est demandée dans bon café de village.

S'adresser sous P. 3045 S. Publicitas, Sion.

Maculature

(vieux journaux)

par paquets de 5 kg. **75 ct.** le paquet. Par 50 kg. fr. **6.-** par 100 kg. fr. **10.-**

Imprimerie Rhodanique - St-Maurice

BON ET BON MARCHE !

Gnagis crus : queues, museaux, bajoues, oreilles de porc fr. -.50 le 1/2 kg. **Ragoût de mouton,** marchandise bien fraîche fr. 1.— le 1/2 kg. **Saucisses de ménage** porc et bœuf cuites, fr. 1.25 le 1/2 kg. **Tripes cuites** fr. 1.25 le 1/2 kg.

Service soigné contre remboursement, port en plus.

Se recommande:

Boucherie-charcuterie

SUTER, MONTREUX

GARAGE MON REPOS OCCA S. A., LAUSANNE.

Belles occasions

Ford 7 CV., cond. int., 2 portes. **Ford 11 CV.,** cond. int., 4 portes. **Opel 6 CV.,** cond. int., 2 portes. **Opel 10 CV.,** cond. int., 4 portes, aérodynamique. **Opel 10 CV.,** cab., 4 places, aérodynamique. **Chrysler 15 C.V.,** cond. int., 4 portes. **Fiat Arditta,** cond. int., 4 portes. **Swallow S. S.,** Jaguar 1936, peu roulé.

LILIAN

SHAMPOOING

ménage et nettoye bien les cheveux. Inoffensif pour les cheveux et le cuir chevelu.

SHAMPOOING LILIAN

est en vente partout.

Dr A. WANDER S.A. BERNE

10.000 boîtes d'augmentation ces quatre dernières années, c'est la meilleure preuve des résultats obtenus avec

La PHOSFARINE PESTALOZZI

l'aliment idéal des bébés dans les pouponnières, hôpitaux, sanatoria. Facilite la formation des os ! C'est le déjeuner fortifiant des anémiés et pour ceux qui digèrent mal. La grande boîte de 500 gr. Fr. 2.25 partout.

MACULATURE

(VIEUX JOURNAUX)

par paquet de 5 kg. : **75 ct.** le paquet

par 50 kg. : **6** fr. ; par 100 kg. : **10** fr.

IMPRIMERIE RHODANIQUE, ST-MAURICE

Abonnez-vous au „NOUVELLISTE"

naie contenant 30 francs. Leur coup fait, les agresseurs décampèrent. Ayant repris ses sens quelques instants plus tard, von Burg s'en fut conter son aventure à la police et donna un signalement précis de la femme D. et de Chappet, qui furent arrêtés le lendemain.

Après avoir nié et prétendu qu'elle n'était pour rien dans cette affaire, Raymonde D. finit par faire des aveux, ce qui obligea Chappet à avouer à son tour.

La mère de Chappet, entendue comme témoin affirme que son fils a été détourné du droit chemin par la femme D.

Les accusés sont ensuite interrogés. Chappet déclare que son père, déserteur pendant la guerre, est actuellement emprisonné à Lyon. Toute sa famille est expulsée de Suisse. Il a commis son attentat sur von Burg pour se procurer de l'argent avec lequel il comptait partir pour Marseille avec son amie. C'est à l'instigation de cette dernière qu'il a agi.

Tout autre est la version de Raymonde D. qui rejette la responsabilité de l'affaire sur son ami. Elle raconte sa jeunesse malheureuse au Valais où elle fut la victime d'un séducteur. Telle a été l'origine de sa déchéance.

Le réquisitoire et les plaidoiries donneront les mêmes notes en y voyant des motifs de sévère condamnation ou d'atténuation de la peine. Pour l'avocat de Raymonde D., celle-ci est surtout une malheureuse. Elle a été séduite presque au sortir de l'enfance. Ses parents, qui l'avaient toujours rudoyée, la chassèrent alors sans phrases de la maison. Abandonnée, elle a glissé au désordre. Elle a droit aux circonstances atténuantes.

Mais le jury ne se laisse pas attendrir et revient avec un verdict affirmatif sur tous les points.

René Chappet et Raymonde D. sont condamnés au maximum de la peine prévue par la loi, soit à huit ans de réclusion chacun.

Les voleurs de filets

Fréquemment, ces derniers temps, des pêcheurs de Bouveret avaient à déplorer la disparition de leurs filets et les nombreuses recherches de la police à cet effet demeurèrent sans résultat.

Samedi dernier, M. Meinrad Roch, pêcheur, signalait à la police que venant d'être victime d'un de ces pillages, il croyait avoir trouvé la piste des auteurs présumés. Aussitôt après, en effet, la police appréhendait deux jeunes gens habitant la localité. L'un René D., originaire de Vouvry, récidiviste, expulsé du canton de Vaud, était domestique chez l'un des pêcheurs qui eurent le plus à souffrir de ses nombreuses rapines. L'autre, Ferdinand T., orginaire d'Arbaz, notoire bras pendant, menait depuis plusieurs années une existence mystérieuse et des plus suspectes. C'est lui qui, en automne 1935, fut l'instigateur et l'âme de l'affaire de contrebande de jambons par le lac qui, à l'époque fit tant de bruit dans la région. Il sortait de Crête-Longue où il venait de purger une peine de trois mois pour ce dernier délit.

Tous deux ont été incarcérés au château de Monthey.

Pour les enfants basques

On n'ignore pas que l'exode des malheureux enfants basques continue. Arrachés à leurs familles par milliers ils ont été recueillis jusqu'ici principalement en Angleterre et en France, trop souvent par des communistes.

Le « Manifeste pour le peuple basque » publié par « La Croix » et reproduit par des journaux de toutes nuances, ne semble pas, en général, avoir suscité autre chose que de platoniques approbations.

En l'absence de tout mouvement généreux et puissant, il est impossible présentement de songer à appeler en Suisse un convoi de ces pauvres enfants.

L'occasion nous est, du moins, offerte de témoigner notre pitié et notre traditionnel sentiment d'entr'aide. Le « Comité pour la paix en Espagne » (7 membres, dont Jacques Maritain, François Mauriac, Emmanuel Mounier, Georges Scelle, signataires du Manifeste) lance un appel pressant à tous ceux qui voudraient lui permettre de recueillir ces enfants dans les meilleures conditions matérielles et morales, et insiste pour qu'on lui envoie les souscriptions « d'extrême urgence ».

Notre peuple, qui, pour l'instant, jouit de la paix, ne peut rester insensible au malheur des enfants basques.

La souscription est ouverte aujourd'hui et sera fermée irrévocablement lundi. Adresser les montants au compte de chèques postaux IIc 443 avec la mention : « **Pour les enfants basques** ».

Maurice Zermatten.
Etienne Bruttin.
Charles Allet.

Sotte et cruelle vengeance

Dans un village près de Törbel, des individus pénétrèrent dans une écurie et, d'un coup de hache, firent une cruelle blessure à une vache susceptible de devenir reine de l'alpage. La jalousie avait dicté cet acte de lâcheté.

La réunion générale du Cercle ouvrier catholique de la Suisse romande

On nous écrit :

Les fils de Kolping (Kath. Gesellenverein) se sont réunis dimanche dernier (6 juin), à Sion. La belle participation des Valaisans à l'assemblée de l'année dernière à Lausanne a valu à ceux-ci l'honneur des délégués de Genève, Lausanne, Vevey, Montreux et Fribourg, qui sont venus nombreux, eux aussi, en Valais.

Dimanche matin des cars et les C. F. F. amenaient cette belle jeunesse dans notre capitale, où ils furent reçus par les Sédunois et les amis de Brigue. A 8 h. 30 messe spéciale célébrée par Monsieur l'aumônier Amberg, de Genève, et communion générale, à laquelle tous les participants — une centaine — prirent part. La matinée fut réservée au travail et à une conférence de M. l'abbé Kissling, président central suisse, venu expressément de Zurich. Monsieur l'abbé Dr H. Seiler, de Sion, et président du groupement de cette ville, fit ensuite un exposé magistral sur « Les fils de Kolping et leur foyer » et tout le monde se mit à applaudir les paroles venant du cœur de ce jeune et actif prêtre, qui se voue corps et âme aux jeunes ouvriers catholiques.

A midi, les participants se trouvèrent à l'Hôtel de la Planta, où M. Arnold leur servit un excellent dîner, malgré le prix modeste en rapport avec les bourses plutôt maigres de cette jeunesse. Après le dîner, un cortège traversa les rues de la ville et on se rendit à Valère, passer quelques heures de franche et bonne camaraderie.

Arrivés au château une agréable surprise attendait tous les participants : la visite du musée, ainsi que de son église, et une petite collation offerte par la section de Sion du Cercle ouvrier catholique termina cette belle journée.

L'heure du départ vint malheureusement trop vite et c'est non sans regret que l'on se quitta. Nos amis du dehors ont remporté un bon souvenir de Sion et du Valais et promirent d'y revenir individuellement ou en société le plus vite possible. Un grand merci à M. l'abbé Seiler, l'organisateur de cette belle journée des fils de Kolping.

W. P.

Une « Quinzaine Valaisanne d'Automne » à Sierre

La Société de développement de Sierre et environs a pris l'initiative de constituer un comité chargé d'organiser une « Quinzaine Valaisanne d'Automne » à Sierre.

Cette quinzaine commencera le samedi 25 septembre et se terminera le dix octobre de cette année.

Elle servira d'une part à mettre en évidence les bienfaits du climat, les richesses de l'automne à Sierre au cœur du Valais, et d'autre part, à faire la démonstration pratique des produits du sol et en général des ressources naturelles de toute la région.

Sierre se lance comme station uvale ; des vignes entières seront mises à la disposition des personnes désirant manger le raisin sur pieds. Il y aura des expositions de fruits, une foire des vins, des raclettes, un programme d'excursions variées, des rallyes, des cortèges de costumes, des manifestations du folklore, etc. etc...

Des facilités de toutes sortes permettront aux visiteurs de pénétrer dans l'intimité du « Vieux Pays » dont les organisateurs de la quinzaine tiennent à conserver le caractère de simplicité et d'authenticité.

Cette manifestation s'annonce d'ores et déjà comme un succès si l'on en croit les nombreuses demandes de participation qui sont déjà parvenues au comité.

Le Comité.

VERBIER. — La fonte des neiges. — Corr. — Le vent du midi joint à quelques chaudes averses fait fondre rapidement l'énorme masse de neige accumulée sur les alpages. Au pied du Vacheret, au-dessus des chalets de la Tintaz, dans la forêt du Darbay, se produisirent des éboulements profonds de 10 à 11 mètres et de grandes coulées de boue avec chute d'une soixantaine de gros sapins. Durant la nuit de mercredi à jeudi dernier des équipes d'ouvriers ont été envoyées sur les lieux et les villages de Fontenelle-Médières étaient dans l'inquiétude.

Ces coulées de boue et ces éboulements sont favorisés dans un terrain mauvais, tantôt marécageux, tantôt sablonneux, par la présence de deux anciens bisses qui reçoivent les eaux supérieures et les déversent dans des fissures, provoquant, malgré les arbres, la désagrégation du sol.

Pour le moment les dégâts se bornent à quelques coulées et blocs répandus dans les prés et les chemins, dont une, entre autres, derrière l'Hôtel du Mont-Fort et l'autre près d'un groupe de chalets appartenant à M. Mce Michelod, négociant.

Il est probable que l'autorité compétente fera examiner les lieux et exécuter au plus tôt les travaux que la situation comporte.

† **VEROSSAZ.** — Corr. — Dimanche le 6 juin, une assistance nombreuse et émue de parents, amis et connaissances accompagnait à sa dernière demeure M. Pierre-Marie Barman, ravi à la tendre affection des siens après une courte maladie, chrétiennement supportée et à l'âge de cinquante-six ans.

Un mieux s'était fait ressentir dernièrement et rien, semble-t-il, ne laissait supposer une fin aussi brusque. La mort ne l'a pas surpris, il l'attendait dans la sérénité d'une âme en paix. Chrétien convaincu, le cher disparu a accordé sa vie à l'Evangile. Pour nous qui l'avons connu, c'est un tort de parler de mort ; nous le pleurons comme un ami très cher, mais nous savons bien que nous le retrouverons un jour, éternellement heureux, dans le séjour de la gloire et de la félicité, dans le beau ciel du bon Dieu, où il s'en est allé tout doucement par un beau soir de printemps.

Sous un extérieur un peu froid, notre cher Pierre-Marie, tant regretté, possédait un cœur d'or dont la bonté aimait à se prodiguer dans le secret pour le prochain. Son esprit de franchise, de loyauté, son caractère faisaient de lui un homme de relations agréables.

Travailleur acharné, incapable de la moindre vilenie, modeste comme l'humble violette qui se cache sous le buisson, le défunt jouissait d'une juste considération et ne laisse que d'unanimes regrets bien prouvés par l'éclosion de sympathies le jour de son ensevelissement.

Devant la dure réalité de la disparition prématurée de cette belle âme, de cet excellent citoyen, nous nous inclinons pieusement, les yeux pleins de larmes. « Seigneur, que votre sainte volonté soit faite ».

Son souvenir restera bien vivant parmi nous qui présentons l'hommage de nos condoléances émues à toute sa famille tranquillement résignée dans les consolations de la vraie foi.

Au céleste séjour, Dieu sèchera nos larmes.
Un bonheur sans mélange inondera nos cœurs.
Plus de souffrances, plus d'alarmes,
Mais l'éternelle gloire et toutes ses douceurs.

Théâtre du Jorat

Soirées. — Vu l'affluence sans précédent, deux représentations exceptionnelles auront lieu les samedis 19 et 26 juin à 20 heures. Horaire spécial de trams (Dép. de Lausanne-Tunnel à 18 h. 41 et 18 h. 59, arr. à Mézières 19 h. 31 et 19 h. 44). Les trains au départ de Lausanne seront retardés dans toutes les directions pour permettre le retour.

Places de fr. 2.20 à 6.60. Location Intérêts de Lausanne, 2, Av. du Théâtre (de 10 h. à 12 h. 15 et de 14 h. à 18 h. 30. Samedi jusqu'à 17 h. Fermé le dimanche). Tél. 290.40 et en tout temps à Mézières : Gilliéron et Cie, Tél. 9,132.

Les places retenues qui n'ont pas été retirées 10 minutes au moins avant le début du spectacle seront mises en vente. Les portes seront rigoureusement fermées au début de chaque acte. Vu l'affluence, ne pas monter à Mézières sans billet, avant d'avoir téléphoné au 9,132 pour s'assurer qu'il reste des places.

Service télégraphique et téléphonique

L'initiative antimaçonnique au Conseil National

BERNE, 8 juin. — Après avoir adopté le budget de la Régie des alcools qui prévoit en 1937 un excédent de recettes de 2 millions et avoir adopté sans opposition le compte d'Etat, le **Conseil National** entreprend le débat sur l'initiative populaire, demandant l'interdiction des sociétés maçonniques.

M. J. B. **Rusca** (Tessin, rad.), déclare que l'initiative anti-maçonnique procède d'un courant extrêmement dangereux. Toute restriction de la liberté d'association est une atteinte à la démocratie. Les promoteurs de l'initiative n'ont pas pu fournir des preuves formelles pour appuyer leurs attaques contre les loges maçonniques.

Nous marcherions à l'Etat totalitaire.

M. **Wick** (Lucerne, cath.), dit que la franc-maçonnerie tend à la laïcisation de la vie.

Dans les pays latins notamment, elle a lutté contre le catholicisme avec une violence toute pareille à celle du nazisme d'aujourd'hui. C'est pourquoi Rome a condamné la franc-maçonnerie. Aujourd'hui, il importe surtout de juger la franc-maçonnerie du point de vue suisse.

L'époque où elle jouait un rôle important paraît révolue. D'autre part, une loi d'exception n'est pas désirable. On peut lutter contre le favoritisme par des moyens plus efficaces qu'un article constitutionnel. C'est au gouvernement d'agir dans le cadre des dispositions constitutionnelles d'aujourd'hui. Le parti catholique n'approuve donc pas l'initiative anti-maçonnique. Il estime que la situation politique ne justifie pas des mesures d'exception contre la franc-maçonnerie.

M. **Gut** (Zurich, rad.), estime que les sociétés maçonniques ont perdu de leur importance et qu'il n'est pas indiqué de prendre des mesures spéciales à leur égard.

M. **Walter** (Soleure, cath.), critique le message du Conseil fédéral relatif à cette initiative. Il lui reproche de contenir de patentes contraductions. L'orateur se prononce pour la proposition Gadient qui tend à interdire les sociétés secrètes comme telles sans aucune désignation plus précise.

M. **Huber** (St-Gall, soc.), tient à préciser qu'il n'y a en Suisse aucune relation quelconque, ni officielle ni officieuse, entre les loges maçonniques et les organisations socialistes et communistes.

Les communistes se prononcent dans le même sens par la voix de M. **Walter** (Zurich, comm.), qui estime plus pressant de se préoccuper du secret des banques que du secret maçonnique.

M. **Oeri** (Bâle-Ville, lib.), représente le centre libéral qui ne soutiendra pas non plus l'initiative anti-maçonnique. La franc-maçonnerie n'est évidemment pas indispensable. Elle est même dangereuse dans certains cantons. Mais une interdiction générale aurait des conséquences funestes pour nos institutions.

Séisme

SAMADEN, 8 juin. (Ag.) — Un fort tremblement de terre a été ressenti dans toute la Haute-Engadine au cours de la nuit de lundi à mardi, à 0 h. 45. Des objets se déplacèrent dans les chambres et on entendit un sourd grondement parcourant la région en direction ouest-sud-ouest-nord-est.

Accident de travail

LAUSANNE, 8 juin. (Ag.) — Samuel Magnemat, 50 ans, travaillant sur un chantier communal occupant des chômeurs, et qui était tombé à la renverse contre un camion à la suite d'un éboulement, a succombé mardi à l'hôpital cantonal des suites d'une fracture du crâne.

Les garanties de sécurité

LONDRES, 8 juin. (L.) — On pense que l'accord au sujet des garanties de sécurité pour les bateaux chargés du contrôle maritime en Espagne prendra sa forme définitive durant les négociations en cours aussitôt que le texte en question aura reçu l'assentiment général.

L'accord sera soumis aux deux parties espagnoles puis au comité de non-intervention.

PARIS, 8 juin. — La réponse du gouvernement français à la demande consultative du gouvernement britannique pour les garanties à accorder aux navires qui participent au contrôle des côtes espagnoles a été remise mardi matin au Foreign Office.

Le bombardement de Madrid

MADRID, 8 juin. — On évalue officiellement à mille le nombre des obus que les artilleurs insurgés ont envoyés au cours du bombardement effectué la nuit dernière sur Madrid. Partout, mardi matin, on peut relever des marques des projectiles de l'adversaire. On ne connaît pas encore le nombre des victimes, mais il semble qu'il doit être peu élevé, les rues étant complètement désertes au moment du bombardement.

Le curé de Divonne tué dans un accident

GENEVE, 8 juin. (Ag.) — A 2 kilomètres de Gex dans l'Ain une auto conduite par l'Abbé Tiller, curé de Divonne, ayant à ses côté le vicaire Picoud, est entrée en collision avec un camion. Le curé a été tué sur le coup et le vicaire grièvement blessé.

Fin de grève

MEXICO, 8 juin. (Havas). — La grève qui sévissait depuis douze jours dans l'industrie du pétrole est terminée. Dix sept mille hommes ont repris le travail.

La situation internationale

PARIS, 8 juin. (Havas). — Le Conseil français des ministres a été relativement court.

Il a été occupé pour la grande part par l'exposé de M. Delbos sur la situation internationale.

Le ministre des affaires étrangères a retracé les longues et délicates négociations qui ont suivi le bombardement du croiseur «Deutschland» et celui de la ville d'Almeria. Ces négociations semblent devoir aboutir prochainement et l'Allemagne et l'Italie reprendraient leur place au sein du Comité de non-intervention de Londres.

M. Delbos a fait part également des résultats de son dernier voyage à Bruxelles.

Quatre monteurs tués

PRAGUE, 8 juin. — Au cours du montage d'un mécanisme de transport de houille à la Centrale électrique de Praque un échafaudage s'est effondré avec quatre monteurs qui ont été tués.

Abonnements étrangers

Les lecteurs habitant l'un des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Dantzig, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Italie, Lettonie, Lithanie, Luxembourg, Maroc français, Norvège, Pays-Bas, Roumanie, Suède, Tchécoslovaquie et Vatican, ont le privilège de pouvoir recevoir dorénavant le « Nouvelliste » quotidien au même tarif que les abonnés en Suisse, soit fr. 14.— pour une année, fr. 7.— pour six mois et fr. 4.— pour trois mois. Ils n'ont qu'à verser l'un des montants ci-dessus au guichet postal de leur domicile plus 0.30 pour les frais. L'abonnement doit commencer au début de l'année ou d'un trimestre.

Il ne peut être ni commandé ni payé directement à nos bureaux. Il est indispensable de le commander au guichet postal du domicile de l'abonné.

Répartition des bénéfices sur 1936 : sur polices accident 25 %, sur polices auto 20 %

ASSURANCE MUTUELLE VAUDOISE

TH. LONG, BEX